

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le seize juin, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	4
Votants	10

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Hélène COLELLA, Patricia FRESNEAU, Thierry AURIAT, Marie-Noëlle LE BEUZ, Michèle PRIEUR, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Patricia FRESNEAU, Claudette SERGENT a donné pouvoir à Marie-Noëlle LE BEUZ, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2026_016

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature budgétaire et comptable M57, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après la constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif. Ainsi, les résultats 2025 ont été repris de manière anticipée par le Conseil d'Administration, lors du vote du budget 2026, dans sa séance du 5 Mars 2026.

Les résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 sont les suivants :

- section d'investissement, excédent de 28.922,79 Euros ;
- section de fonctionnement, excédent de 83.898,37 Euros.

Lors du vote du budget primitif 2026, le résultat de fonctionnement de 83.898,37 Euros a été affecté au compte 002 « excédent antérieur reporté » et le résultat d'investissement de 28.922,79 Euros au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Une délibération constatant l'affectation des résultats étant nécessaire au moment du vote du Compte Administratif, il est proposé à l'Assemblée de confirmer cette affectation, soit :

- 83.898,37 Euros en section de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté »,
- 28.922,79 Euros en section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU les résultats de clôture du compte administratif 2025,

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 83.898,37 Euros, un excédent d'investissement de 28.922,79 Euros et un solde définitif excédentaire de 112.821,16 Euros,

Après avoir délibéré par :

10 voix pour

1 sans participation :

Thierry AURIAT

DÉCIDE d'affecter intégralement l'excédent de fonctionnement, soit 83.898,37 Euros, en section de fonctionnement au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (recettes de fonctionnement).

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 28.922,79 Euros au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes d'investissement).

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 16 juin 2026.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.